

Info Dém n°74

04 JANVIER 2023



Les entreprises du secteur pas (encore ?) équipées d'exosquelettes, revalorisation des barèmes de remboursement des frais de déplacements professionnels dans le TRM et le déménagement, bonus malus : [retrouvez toute l'actualité du déménagement dans le nouveau numéro de l'Info Dém.](#)



Edito :

Le « Buzz » du mois en déménagement, c'est ce Sénateur (voir point 1) qui, pour justifier la réforme des retraites et le report de l'âge légal s'est « pris les pieds dans le tapis » en argumentant le déménagement était moins pénible depuis que la profession était équipée d'exosquelettes.

Peut-être voulait-il parler de monte-meubles ? et encore, vu l'accroissement des difficultés à se stationner dans certaines grandes villes (et particulièrement à Paris), cela rend leur positionnement de plus en plus problématique. Entre stationnement vélos et voitures en libre-service, trottinettes et autres deux roues électriques, (sans oublier les terrasses éphémères et la volonté affichée de diviser par deux le nombre de places de stationnement en surface, alors qu'un déménagement ne se réalise pas en sous-sol). On ne réserve

pas un passage de fenêtre à 50 mètres de l'appartement à déménager et la vie des professionnels ne s'en trouve vraiment pas facilitée ! Nous nous en sommes encore récemment émus auprès de la ville de Paris [par courrier que vous retrouverez ici](#) !

Quant aux exosquelettes, s'ils constituent une piste intéressante déjà expérimentée dans le BTP, il en existe à notre connaissance un seul à titre de démonstration chez Klesia, qui était présenté au congrès de l'OTRE l'an dernier à Bordeaux, et peut être dans une ou 2 sociétés. En tous les cas faites-vous connaître si c'est le cas, car on est très loin de pouvoir équiper les 10 000 déménageurs qui travaillent en France.

En revanche, cette anecdote soulève bien un problème, qui risque d'exploser aux mains des apprentis sorciers, qui est notre système de départ en Congé de Fin d'Activité (CFA) qui devra forcément s'adapter et évoluer (une nouvelle fois ?) pour prendre en compte l'évolution du régime légal. Or notre population vieillit, particulièrement nos ouvriers déménageurs et ceux qui n'ont pas eu la chance de passer un permis Poids Lourd, (ou du moins de ne pas avoir pu le faire avec un nombre d'annuités suffisantes), se trouvent de fait exclus du champ de Fongecfa, et même de l'Ipriac lors de la prise en compte d'une éventuelle inaptitude.

C'est donc un système de vases communicants entre les différents régimes où des salariés ne pouvant plus réaliser de déménagements, basculent dans le champ de l'invalidité voire de la maladie professionnelle, avec les coûts et conséquences induites sur les taux d'accident du travail et de maladies professionnelles. Il faudra donc bien que la profession arrive à proposer un système assurantiel prenant en charge l'inaptitude d'une population vieillissante, elle y est d'ailleurs prête vu le nombre de fois où cette piste revient de façon récurrente lors de nos échanges....

Il n'est de richesses que d'hommes, et tant que les déménagements ne se font pas par téléportation, nous aurons encore longtemps besoins de bons compagnons en bonne santé ! Bonnes fêtes à tous.